|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | **Organisation météorologique mondiale****COMMISSION DES OBSERVATIONS,** **DES INFRASTRUCTURES ET DES SYSTÈMES D’INFORMATION****Deuxième session**24-28 octobre 2022, Genève | **INFCOM-2/Doc. 4.2** |
| Présenté par:Président de séance 26.X.2022**VERSION APPROUVÉE** |

**POINT 4 DE L’ORDRE DU JOUR: EXAMEN DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF CONCERNANT LA COMMISSION**

**POINT 4.2 DE L’ORDRE DU JOUR: Infrastructure de surveillance des gaz à effet de serre**

# INFRASTRUCTURE DE SURVEILLANCE DES GAZ À EFFET DE SERRE

|  |
| --- |
|  |
|  |

# PROJET DE RECOMMANDATION

## Projet de recommandation 4.2/1 (INFCOM-2)

### Infrastructure de surveillance des gaz à effet de serre

LA COMMISSION DES OBSERVATIONS, DES INFRASTRUCTURES ET DES SYSTÈMES D’INFORMATION,

**Rappelant** la [résolution 4 (EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-75/French/2.%20Version%20provisoire%20du%20rapport%20(documents%20approuv%C3%A9s)/EC-75-d04(3)-GLOBAL-GREENHOUSE-GAS-MONITORING-approved_fr.docx&action=default) – Développement d’une infrastructure mondiale de surveillance des gaz à effet de serre coordonnée par l’OMM, par laquelle il a été décidé de poursuivre le développement du concept d’une infrastructure planétaire de surveillance des gaz à effet de serre coordonnée par l’OMM et de créer un groupe d’étude mixte comprenant des membres de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information (INFCOM), la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l’eau et à l’environnement (SERCOM) et du Conseil de la recherche sur le temps, le climat, l’eau et l’environnement, en faisant intervenir des acteurs externes selon qu’il conviendra,

**Ayant été notifiée** par les présidents de l’INFCOM, la SERCOM et du Conseil de la recherche de la création du Groupe d’étude mixte de l’OMM sur la surveillance des gaz à effet de serre (SG‑GHG), annoncée dans la circulaire [20441/2022/I/GHG](https://extranet.wmo.int/edistrib_exped/grp_prs/_en/20441-2022-I-GHG_en.pdf) du 12 septembre 2022, dont la composition est équilibrée et comprenant des membres des organes techniques et des programmes de l’OMM ainsi que des parties prenantes externes,

**Notant** la tenue du «Colloque international de l’OMM sur la surveillance des gaz à effet de serre» prévu du 30 janvier au 2 février 2023 à Genève, qui sera l’occasion de mobiliser davantage au plan international les communautés des scientifiques et des utilisateurs dans le développement de ce concept,

**Reconnaissant** que les données de surveillance des gaz à effet de serre ont des conséquences considérables sur le plan des politiques et, ce faisant, que toute surveillance des gaz à effet de serre doit nécessairement passer par une coordination internationale, être menée en toute transparence et dans le plein respect de la [résolution 1 (Cg-Ext(2021))](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11112" \l "page=10) – Politique unifiée de l’Organisation météorologique mondiale pour l’échange international de données sur le système Terre, et de son appel à un échange international gratuit et sans restriction desdites données*,*

**Notant avec satisfaction** les travaux entrepris par le SG-GHG, axés principalement sur quatre tâches: 1) état des lieux, 2) capacités fondamentales du système de surveillance des gaz à effet de serre et données de sortie, 3) données d’entrée requises, et 4) résultats produits par le système – applications et services utilisateurs en aval,

**Notant en outre** que, lors de la COP 27, l’OMM s’attachera à titre prioritaire à faire reconnaître l'importance de mettre en place une infrastructure mondiale coordonnée de surveillance des gaz à effet de serre, [République de Corée]

**Notant** [Royaume-Uni] le projet de document conceptuel actuel élaboré par le SG-GHG, figurant dans le document [INFCOM-2/INF. 4.2](https://meetings.wmo.int/INFCOM-2/InformationDocuments/Forms/AllItems.aspx),

**Invite** les Membres à passer en revue ledit document conceptuel et à envoyer leurs commentaires au SG-GHG d’ici le 30 novembre 2022, pour permettre au SG-GHG de le parachever afin qu’il puisse être examiné par le Conseil exécutif à sa prochaine session en février 2023,

**Recommande** au Conseil exécutif:

1) D’examiner la version finale du document conceptuel, dans l’optique d’en recommander l’approbation au Dix-neuvième Congrès météorologique mondial;

2) De prendre en compte ce document conceptuel dans le Plan stratégique et le Plan opérationnel 2024-2027,

**Prie** le SG-GHG de continuer de développer, d’affiner et de parachever le document conceptuel, et prie le président de la Commission des infrastructures de le présenter au Conseil exécutif à l’occasion de sa soixante-sixième session.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Voir le document [INFCOM-2/INF. 4.2](https://meetings.wmo.int/INFCOM-2/InformationDocuments/Forms/AllItems.aspx) pour de plus amples informations.